M. André, le juge chargé d'instruire l'affaire de la « Rente Viagère », attend le rapport des experts et l'arrivée de Louis Daurignac avant de continuer l'instruction. Il s'est rendu dans l'après-midi chez le procureur général pour lui rendre compte de l'état de son instruction.

MM. Parmentier et Delacherie confrontés avec plusieurs prêteurs du Nord

Jeudi après-midi, M. de Beaulieu, juge suppléant au tribunal de Lille qui remplace actuellement M. Hermary, a reçu de M. Leydet juge d'instruction au tribunal de la Seine, une dépêche le priant de convoquer pour vendredi, à 3 heures de l'après-midi, au Palais de Justice à Paris, afin d'être entendus comme témoins, MM. Jean Schotsmans de Lille, Duchange, notaire à Roubaix, et Marchand de Dunkerque. La convocation a été transmise aussitôt à ces messieurs.

M. Leydet, juge d'instruction, a confronté, vendredi après-midi, MM. Parmentier et Delacherie, avec plusieurs prêteurs de la région du Nord, notamment MM. Duchange et Marchand, et avec Mᵉ Auzoux, avoué des frères invisibles Henry et Robert Crawford. Le but de la confrontation est, comme on l'a dit, d'établir si, par certaines scènes préparées d'avance, on n'a pas forcé la main aux prêteurs.

Le juge croit que des entrevues ont été imaginées entre Mme Humbert et les pseudo Crawford, que des querelles ont été simulées entre des plaideurs mystérieux dans le salon de l'avenue de la Grande-Armée, afin que l'écho en parvînt aux oreilles des prêteurs se tenant dans les pièces voisines et dont la bonne foi a été ainsi surprise.

Mᵉ Parmentier a reconnu devant le juge d'instruction avoir pris part à certaines des discussions qui eurent lieu à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, mais il a excipé encore une fois de sa bonne foi, disant que s'il était allé faire des représentations à Mme Humbert, c'était sur l'ordre formel de ses clients, les frères Crawford, mais qu'il ignorait alors que Romain Daurignac et les frères Crawford étaient une seule personne. Il a ajouté que lorsque les discussions avaient lieu, les prêteurs se trouvaient toujours là.

Le défenseur de Mᵉ Parmentier a alors montré au juge des dépêches donnant ordre à son client de se trouver à jour et à heure fixes chez Mme Humbert et des lettres lui indiquant les observations qu'il devait présenter à Mme Humbert.

L'INSTRUCTION A LILLE

Vendredi matin, M. de Beaulieu a reçu de M. Leydet une commission rogatoire à l'effet d'interroger un certain nombre de personnes dont les noms ont déjà été prononcés depuis quelques semaines, ou qui s'y sont trouvés mêlés d'une façon quelconque, y compris M. Mahieu, industriel à Armentières, qui, on le sait, est mort il y a assez longtemps.

C'est samedi que M. de Beaulieu entendra ces témoins qui, évidemment, ne lui apprendront pas grand'chose de nouveau. L'instruction, en effet, tant à Lille qu'à Paris, semble piétiner sur place et s'égarer dans des détails accessoires en s'occupant beaucoup plus des victimes de l'affaire que de ceux qui ont pu jouer un rôle actif et aider Mme Humbert dans son entreprise. Et pourtant, c'est cette dernière catégorie de personnages dont il y aurait à élucider les faits et gestes de la manière la plus précise et la plus rapide.

L'interrogatoire de M. Louis Daurignac

Tunis, 6 juin. — L'interrogatoire que M. François, juge d'instruction, a fait subir, sur commission rogatoire de M. Leydet, à M. Louis Daurignac à titre de témoin, a porté exclusivement sur les origines de sa famille et les circonstances qui ont amené le mariage de sa sœur avec M. Humbert.

M. Louis Daurignac proteste de son entière bonne foi. Il a reconnu n'avoir pas abusé de son usage de la signature de sa procuration.

Il pourrait établir, par ses comptes, qu'il envoya, pendant la gérance, plus de cent dix mille francs en France, et qu'il est actuellement sans ressources.

Tunis, 6 juin. — Louis Daurignac est parti aujourd'hui pour Marseille. Il s'est embarqué avec deux inspecteurs de la sûreté à bord de la *Ville-d'Alger*, de la Compagnie transatlantique, qui est attendu dimanche à Marseille.

A la recherche des fugitifs

La *Liberté* reçoit la dépêche suivante :

« Oran, 6 juin. — Le bruit a couru, hier soir, ici, qu'une dame, répondant au signalement de Mme Humbert et deux autres fugitifs, seraient descendus, pendant vingt-quatre heures, dans un hôtel d'Arzeu. Ils seraient ensuite repartis sur la ligne de Sud.

» Ce qui donne quelque consistance à cette rumeur, c'est le fait qu'un policier inconnu a reçu, depuis quelques jours, un renfort de deux agents de Paris, dont l'un connaît personnellement M. Romain Daurignac. Ces deux agents de la sûreté sont partis en expédition dans l'intérieur avec leurs collègues d'Oran. »

LA GRÈVE DES TABACS

Paris, 6 juin. — Comme nous l'avons annoncé, un certain nombre de députés radicaux et socialistes sont allés, vendredi matin, à la direction générale des manufactures de l'Etat solliciter de M. Jacquin une entrevue en présence des représentants des grévistes.

Sur la conseil même de M. Jacquin, la députation, accompagnée de délégués grévistes, s'est rendue chez le ministre des finances. M. Caillaux, qui, on le sait, avait déclaré ne vouloir se mêler, en aucune façon, de la grève, revient, paraît-il, sur sa décision. La conférence entre M. Caillaux et les députés a duré trois quarts d'heure, mais elle n'a servi à rien.

Clermont-Ferrand, 6 juin. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Riom ont cessé le travail ce matin.

Nantes, 6 juin. — Le nombre des entrées aux ateliers de tabacs est inférieur à celui d'hier. L'entrée et la sortie sont toujours l'occasion de menaces de la part des grévistes, surtout de la part des femmes, mais on s'en tient aux gros mots et les agents n'ont pas de peine à disperser les attroupements.

Toulouse, 6 juin. — Hier soir à la sortie de la manufacture, les ouvriers qui travaillent ont été hués par les grévistes qui les ont assaillis en lançant contre eux une grêle d'œufs.

A LILLE

La journée de Vendredi. — MM. Raymond et Duno délégués des ouvriers de la manufacture des tabacs de Lille sont partis vendredi matin par le train de 7 heures pour Paris. Vendredi matin, 200 ouvriers ou ouvrières sur 900 qui composent le personnel de la manufacture étaient au travail. L'après-midi, une quarantaine d'ouvriers et d'ouvrières ont rentrégré les ateliers. Six agents surveillent les abords de la manufacture des tabacs pour empêcher toute entrave à la liberté du travail. Mais les ouvriers qui chôment ne se sont pas départis du plus grand calme. On croit que l'on aura de nouvelles rentrées enregistrées samedi et comme cela a été décidé il paraît certain que le travail sera repris au complet mardi prochain.

CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Séance du 6 juin 1902

Président : M. Carbonnelle, bourgmestre.

Tous les membres sont présents. Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

—— Hospices. — Sont approuvés les adjudications faites par eux, le 31 mai dernier et accordant la livraison du beurre à M. Mortier, de Tournai, des œufs à M. Colson, de Tournai, du charbon à M. Lefebvre, de Tournai, et Poignart, d'Escanaffles. Le compte de 1900 et le budget de 1902 sont approuvés après quelques observations, par 15 voix contre 8 et 2 abstentions.

—— Asiles de l'enfance. — Avant de donner la parole à M. Bertouille, rapporteur, sur la délibération prise par le Bureau de bienfaisance et que nous avons rapportée la semaine dernière, M. le Bourgmestre déclare qu'un arrêté royal du 5 avril a cassé la délibération du Bureau de bienfaisance du 2 novembre 1901, chargeant des laïques de la surveillance des asiles ; que cet arrêté consacre ce principe que le Bureau de bienfaisance est incompétent pour organiser les cours gardiennes ; que le Gouvernement a invité la ville à faire connaître au Bureau qu'il suspendant toute délibération pris par lui à ce sujet et à s'entendre avec le Bureau pour le reprise par elle des asiles. Le Collège trouve inutile en conséquence de discuter pour le moment la délibération dont s'agit, puisqu'il y a lieu de commencer des pourparlers avec le Bureau de bienfaisance.

M. De Rick trouve cette nouvelle tardive. Il fait l'historique de l'organisation des asiles, organisation défectueuse sans doute, mais que, jusqu'ici, tous les partis et tous les bons citoyens avaient accepter. Tout le monde était content, nul ne se plaignait du régime établi. Il a fala pour tout bouleverser les rêves de certains libéraux qui ne rêvent que de lutte religieuse, car venir, en l'espèce, parler de liberté de conscience, est puéril. L'orateur conteste le sérieux de la protestation au point de vue pédagogique, de M. Grimet. On juge l'arbre par ses fruits ; il donne que les nouvelles méthodes forment mieux les jeunes gens que les méthodes anciennes. Et si l'on voulait instaurer la méthode Pradel dans les asiles, il faudrait plus d'heures des religieuses, dont neuf avaient passé l'examen pour enseigner d'après cette méthode spéciale. On a, continue M. De Rick, tout brisé. C'est le fait d'esprits aigris et non d'administrateurs sérieux. Il est maintenant trop tard pour revenir ; le mal est fait ; je soulaite, où il, qu'on ne s'en repente pas, mais je doute que les petits enfants rencontrent dans l'avenir autant d'amour, autant de dévouement que par le passé. Des délégations avaient été faites par le Gouvernement, ont été examinées par le Bureau. Nous sommes maintenant obligés de revenir sur un vote du Conseil. Il y a quelques années, la ville a refusé le repaire, il faut maintenant la subir ; c'est la Caisse communale qui en opère.

L'orateur trouve que le Conseil mis en près-nce d'une délibération du Bureau doit la voter. Le Bureau, pendant un an, s'est changé contre les décisions des autorités supérieures ; il s'incline maintenant devant elles ; il est été plus convenable de le faire plus tôt. Quels sont d'ailleurs les pourparlers ? Il ne faut pas oublier qu'il y a, notamment en ce qui concerne l'asile de la rue de Chaqueident, une question de propriété sérieuse à étudier.

M. Bertouille appuie pour que l'on vote sur la proposition du Bureau de bienfaisance.

M. Asou répond au discours de M. De Rick. La laïcisation n'a rien eu de tragique ; elle répond aux principes de la Constitution, qui veut que l'enseignement public soit neutre. Nous préférons d'ailleurs des institutrices tournaisiennes à des religieuses françaises. Toutes les autorités ont combattu le Bureau de bienfaisance ; il s'incline et soumet son projet de laïcisation au Conseil. Un arrêté royal vient entre temps déclarer l'incompétence du Bureau dans l'organisation des asiles, et conseiller à la Ville de reprendre ces établissements. Nous vous demandons de surseoir à la discussion jusqu'au moment où les pourparlers, qui ne sont pas encore entrepris, seront terminés.

M. De Rick souligne le caractère sectaire et antidérical des manœuvres du Bureau de bienfaisance. Elles sont loin de l'esprit des anciens et des bons libéraux.

Cette longue discussion, dont nous ne pouvons donner qu'un pâle résumé, a été très vive. De part et d'autre sont parties des allusions au sujet de la politique générale des partis. Finalement, la proposition du Collège d'ajourner toute discussion jusqu'après la solution des pourparlers à entreprendre avec le Bureau de bienfaisance a été votée par 13 voix contre 12 (gauche contre droite).

—— Bureau de bienfaisance. — Le compte de 1900 et le budget de 1902 sont adoptés.

—— Caisse d'épargne. — Le compte de 1901 signale un bénéfice net de 51.808 fr. 91. La réserve est portée à 410.000 francs. — *Adopté.*

—— Fabrique d'église : Ste-Marguerite. — Le Conseil confirme sa décision du 31 janvier dernier, acceptant, au profit de cette église, le legs de Mlle Marchand, que des héritiers de cette dernière contestaient. Cette même église est autorisée à vendre, pour 1.700 francs de fonds publics, pour payer les droits de cette succession.

—— Fabrique d'église Notre-Dame. — Elle est autorisée à radier une hypothèque prise sur une maison de la place St-Pierre pour sûreté d'un capital de 5.079 fr. 36.

—— Les budgets de diverses paroisses sont, vu l'heure avancée, renvoyés en section, sans discussion.

A neuf heures et demie, la séance est levée.

TIRAGE FINANCIER

COMMUNE DE SAINT-GILLES (LEZ-BRUXELLES). — Emprunt de 2 millions de francs (1881). — Tirage du 31 mai 1902. — Les vingt-deux obligations de 500 francs portant les numéros 38, 254, 837, 1124, 1434, 1508, 1671, 1755, 1851, 2030, 2040, 2111, 2682, 2701, 2893, 3148, 3513, 3607, 3724, 4319, 4501 et 4524, sont remboursables à partir du 1er août prochain.

—— Emprunt de 4 millions de francs (1897). — Tirage du 3 juin 1902. — Les vingt-quatre obligations de 500 francs portant les numéros 238, 1875, 2021, 2173, 2413, 2474, 4011, 4382, 4468, 4548, 4720, 4982, 5060, 5557, 5728, 6297, 6332, 6407, 6539, 6660, 6766, 7469, 7639 et 8069, sont remboursables à partir du 15 juillet prochain.

Racahout Delangrenier
Aliment des enfants et des malades
6919

SAVON PARIS-MÉNAGE pour linge et laine

Chronique Locale

ROUBAIX

PALMES ACADÉMIQUES. — M. Henry Dubly, *juge au tribunal de commerce*, administrateur de la Caisse d'Épargne et conseiller du commerce extérieur, est nommé officier d'académie.

Nous présentons à M. Henry Dubly, nos plus sympathiques félicitations.

L'INSTALLATION DU NOUVEL ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — La musique municipale la « Grande Harmonie » donnera un concert, dimanche prochain, pendant la séance d'installation de M. Victor Champier, le nouvel administrateur de l'École Nationale des Arts Industriels.

On nous prie d'informer les musiciens qu'ils doivent se trouver à l'École, dimanche, à deux heures un quart en petite tenue.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT LE MOIS DE MAI. — L'État-Civil a enregistré, pendant le mois de mai, 122 mariages et 10 divorces, 253 naissances, 217 légitimes et 36 illégitimes, 15 mort-nés, 11 légitimes et 4 illégitimes, et 206 décès.

Les causes des décès ont été les suivantes :

Rougeole, 12 ; coqueluche, 5 ; diphtérie et croup, 2 ; grippe, 5 ; choléra nostras, 1 ; tuberculose des poumons, 55 ; tuberculose des méninges, 4 ; autres tuberculoses, 5 ; cancer et autres tumeurs malignes, 5 ; méningite simple, 4 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 10 ; maladies organiques du cœur, 15 ; bronchite aiguë, 12 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 10 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 17 ; affections de l'estomac (cancer excepté), 4 ; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 13 ; néphrite et maladie de Bright, 5 ; tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme, 2 ; autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement, 1 ; débilité congénitale et vices de conformation, 8 ; débilité senile, 10 ; morts violentes (suicide excepté), 2 ; suicides, 2 ; autres maladies, 25 ; maladie inconnue ou mal définie, 1.

MANIFESTATIONS RÉVOLUTIONNAIRES A ROUBAIX. — Un télégramme de Paris nous informe que « le groupe révolutionnaire de la Chambre aurait décidé d'envoyer une délégation aux manifestations socialistes qui doivent avoir lieu, à la fin du mois, à Lille et à Roubaix. »

Nous n'avons pas, en ce qui nous concerne du moins, entendu dire que des manifestations socialistes soient en préparation à Lille et à Roubaix. Si cette nouvelle, d'origine parisienne, n'est pas un simple canard, il faut espérer que les journaux révolutionnaires nous renseigneront bientôt sur ce que les socialistes nous préparent.

S'agit-il de manifestations émanant du parti collectiviste ou d'un langage, à Lille et à Roubaix, du nouveau parti socialiste ministériel ? Pour le moment, nous nous bornons à poser un double point d'interrogation et sur la matérialité et sur le caractère de l'information susdite.

REMERCIEMENTS AUX SAPEURS-POMPIERS. — A la suite de l'incendie qui a détruit, dimanche soir, à Wattrelos, un hangar rempli d'engrais appartenant à MM. Léon Allart et Cie, la lettre suivante a été adressée à M. le capitaine Hubert, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers :

Monsieur le commandant,

Nous vous prions de bien vouloir transmettre nos remerciements au corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans le sinistre que nous avons éprouvé dans la nuit du 1er au 2 juin.

En témoignage de notre satisfaction, nous vous remettons sous ce pli la somme de cent francs, avec prière de la verser à la Caisse de la compagnie.

Veuillez agréer, Monsieur le commandant, l'assurance de notre considération distinguée.

Compagnie générale des Industries textiles,
Pour Léon Allart et Cie,
A. Rousseau.

UNE AFFAIRE DE FAUX-MONNAYAGE. — DEUX ARRESTATIONS. — Roubaix serait-il devenu le pays des faux-monnayeurs ? Voici la troisième fois en deux mois que nous avons à signaler leurs exploits.

Jeudi soir, vers neuf heures, deux jeunes gens entraient à l'estaminet de M. Alfred Bourgois, à la Croix-Blanche, et se faisaient servir des consommations. Pour régler la dépense, l'un d'eux tira de sa poche une pièce de deux francs qui parut fausse à la cabaretière. Son mari quitta aussitôt la maison et se mit à la recherche d'un garde-champêtre. Mais se voyant découverts, nos deux hommes décampèrent au plus vite.

Aussitôt M. Alfred Bourgois, se mit à leur recherche. Il eut la chance de les rencontrer à Roubaix sur la place du Commerce. Pour que, cette fois, ils ne pussent lui échapper, il les suivit et demanda à un gamin d'aller informer la police du 2e arrondissement qui se trouve à deux pas de là.

Les agents Petit, Meirhague et Lebon arrivèrent bientôt et retrouvèrent les deux jeunes gens, rue de Lille, 120, à l'estaminet de M. Edouard Lesage, où ils venaient de donner en paiement une fausse pièce de deux francs. La police les appréhenda sans plus de forme et les conduisit au poste de la rue des Arts.

Les deux hommes ont été interrogés, vendredi matin, par M. Lecomte, commissaire, à qui ils ont déclaré se nommer : Louis Gottot, fraudeur, âgé de 20 ans, demeurant à Mouscron, et Louis-Georges Benaux, fraudeur, 20 ans, demeurant à Lille, mais ils ont refusé de désigner leur adresse exacte. On a trouvé dans une poche de Louis Gottot, deux pièces fausses de deux francs.

Toutes sont à l'effigie de la Semeuse et portent le millésime de 1898. Les prévenus en ont placé une à l'estaminet de M. Jules Delbar, 105, rue de Lille.

Il est fort probable que ces deux individus ne se contentaient pas de faire circuler de la fausse monnaie, mais qu'ils la fabriquaient, car, vendredi matin, une habitante de la rue Beaurewart a aperçu une femme inconnue d'elle qui jetait sur la chaussée un moule en plâtre. Ce moule qui a été porté au commissariat de police de la rue des Arts, porte en creux l'empreinte d'une pièce d'argent de deux francs à la même effigie et au même millésime et dans laquelle s'adapte exactement la fausse monnaie émise par Gottot et Benaux.

ARRESTATION DE DEUX ÉVADÉS. — Le sous-brigadier de sûreté Labbe a mis en état d'arrestation, jeudi soir, au moment où ils venaient solliciter un billet de logement, les nommés Nicolas Goris, cocher, âgé de 40 ans, et Mathieu Goris, charretier, 28 ans. Tous deux sont sans domicile fixe ; lundi dernier, ils s'étaient évadés de la colonie pénitentiaire de Nerxplas (Belgique) où ils purgeaient une peine de plusieurs années de prison. Ils seront conduits, samedi, à une heure, à la maison d'arrêt de Lille et poursuivis pour vagabondage.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES, RUE DU CHEMIN-DE-FER. — La police a dû intervenir, vendredi, vers six heures du soir, pour mettre fin à une scène de violences qui se déroulait entre plusieurs habitants de la rue du Chemin-de-Fer.

Les agents Liévaux, Desmettre et Debaere furent assez mal reçus et l'un des combattants les insulta. Comme on le mettait en état d'arrestation il se défendit énergiquement et l'on eut beaucoup de peine à le traîner jusqu'au poste du 1er arrondissement. C'est un journalier, Henri Ghesquière, âgé de 30 ans, demeurant à l'estaminet de la « Clef d'or », rue du Chemin-de-Fer, 67 ; il sera poursuivi pour outrages à la police et rébellion. Un domestique, Jules Hœltzli, âgé de 18 ans, demeurant rue de l'Ouest, cour Marchal, 10, qui s'était opposé à son arrestation, a été également conduit au poste.

UN VIEILLARD VICTIME D'UN ACCIDENT. — Un accident s'est produit, vendredi après-midi, rue de Launoy, près du boulevard de Mulhouse. Un septuagénaire, Constant Vandenhaesbrouck, voulant éviter un automobile, a buté contre la bordure d'un trottoir et est tombé sur le sol. Dans sa chute il s'est luxé le genou gauche. Après avoir reçu les premiers soins dans une maison voisine, comme il lui était impossible de marcher, il a été reconduit en voiture à son domicile, à Lys-lez-Lannoy.

UN VOL AU MARCHÉ. — Un inconnu a dérobé, jeudi matin, vers onze heures, au marché de la Grande-Place, deux brosses valant ensemble dix francs au préjudice de M. Dupruoy, marchand forain, qui a informé la police.

POISSON AVARIÉ. — Cent kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique ont été saisis, vendredi matin, au Minck.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un éboueur de la Ville, Ferdinand Deconinck, âgé de 55 ans, demeurant rue des Charpentiers, cour Paulus, a été blessé à la jambe gauche par un coup de pied de son cheval. M. le docteur Dispa lui a ordonné huit jours de repos.

— Au peignage de la Société Anonyme de la rue du Collège, l'un des soigneurs, Séraphin Slock, âgé de 18 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, a été blessé au médius droit par son métier. M. le docteur Lepers lui a ordonné vingt jours de repos.

— Un mouleur, Joseph Vanhuynbrock, âgé de 23 ans, demeurant rue Solférino, a eu l'annulaire droit écrasé entre deux chassis. L'ouvrier, qui travaille chez MM. Piat et ses fils, constructeurs, devra, d'après M. le docteur Ballenghien, chômer cinq jours.

— A la fonderie de M. Napoléon Martin, un homme de peine, Léopold Bulteel, âgé de 37 ans, demeurant Grande-Rue, à Mouscron, a été blessé à la main droite par une pièce de fonte qu'il manœuvrait. Un mois de repos lui a été ordonné par M. le docteur Lepers.

— Gustave Burgraeve, menuisier, âgé de 37 ans, demeurant rue Philibert-Delorme, s'est foulé le pouce gauche en déchargeant du bois. M. le docteur Bôle a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. François Huvenne, entrepreneur, et lui a ordonné huit jours de repos.

— Un homme de peine de l'établissement de MM. Cx et J. Pollet, fabricants, s'est fait des contusions au côté gauche, en tombant. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Carlos Segard, âgé de 27 ans, demeurant rue de Lannoy, fort Desprès, et lui a prescrit six jours de repos.

— Dans le même établissement, Joseph Moëbel, tisserand, âgé de 52 ans, demeurant rue du Congo, à Mouveaux, s'est fait une contusion à l'orbite gauche en tombant. Quelques jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Picquet.

— Joseph Strenest, charretier, âgé de 69 ans, demeurant rue de Rome, cour Parent, s'est fait des contusions au genou et à la jambe gauche. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Victor Bulteau, entrepreneur, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Un aide-forgeron, Guillaume Dhaenens, âgé de 20 ans, demeurant rue de l'Union, à Tourcoing, a été blessé à la main gauche par une barre de fer. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de Mme veuve Vandenbroucke, devra, d'après M. le docteur Lepers, chômer un mois.

— A la Fonderie de l'Epeule, un mouleur, Désiré Seemyn, âgé de 25 ans, demeurant rue Damiez, à Wattrelos, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Leplat.

— Le chauffeur de la filature de M. Carlos Maurel, a été brûlé au pied gauche par des charbons rouges provenant de son fourneau. M. le docteur Prouvost a examiné l'ouvrier, Gustave Gabiot, âgé de 33 ans, demeurant à Hem, et lui a ordonné six jours de repos.

— A la filature de M. Augustin Valentin, une soigneuse, Marie Minaux, âgée de 30 ans, demeurant rue d'Arcole, a été blessée au pied gauche, pendant son travail. M. le docteur Druesne lui a ordonné un mois de repos.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Après le 10 juin, les prix seront augmentés, se hâter.

RUCHE ROUBAISIENNE. — Les obligataires de la *Ruche* sont convoqués en Assemblée générale le lundi 23 juin, à cinq heures du soir, au Sans-Souci, sous la présidence du Comité des Obligataires de contrôle pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Réduction à 2 p. % net d'impôt du taux d'intérêt à servir aux obligataires ;

2° Report du remboursement à fin 1923 des obligations émises en 1896 et 1898 ;

3° Conversion de la dette hypothécaire en un emprunt privilégié au taux le plus réduit remboursable en principal et intérêt par préférence et priorité sur les obligations actuelles de la *Ruche*.

4° Nomination du Comité des Obligataires de contrôle, les membres sortants sont rééligibles.

Les obligataires qui n'ont pas reçu la circulaire de convocation sont priés de la prendre au siège social, au Sans-Souci. Les obligataires qui ne pourraient assister à cette Assemblée sont priés d'envoyer leur pouvoir conforme dans cette circulaire à l'un des membres des obligataires de contrôle ou à M. Rançon, président de la *Ruche Roubaisienne*. 7820d

« SOUVENIRS D'UN VIEUX ROUBAISIEN ». — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : « *Souvenirs d'un vieux Roubaisien* », par Gustave Nadaud. Prix, 0.50.

BEURRE PAUL. — Seul dépôt pour Roubaix : 1, rue Pellart : arrivages tous les jours. Produit irréprochable. Beurre en mottes, 1 fr. 50 la livre ; en pièces, 1 fr. 50. Téléphone 844. Beurre provision, 2 fr. 95 le kilo. 3719

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de fléchettes ;
Des règlements de jeu de piquet. 7307

Communications

ROUBAIX. — Anciens soldats belges (Société Léopold Ier). — Assemblée générale dimanche, 8 juin, à quatre heures et demie très précises du soir, rue de la Gare, 142, à Roubaix.

—— Club des Intimes. — Formation d'une section de pupilles. — Les jeunes gens ayant moins de 17 ans, et désireux d'en faire partie, peuvent se faire inscrire au siège social, rue de Ma-Campagne, 75, tous les dimanches jusqu'au 6 juillet inclus. Il n'y aura, pour ces jeunes gens, aucune cotisation à payer.

—— La Jeanne d'Arc (société de secours mutuels et de retraites). — Réunion mensuelle, dimanche, à quatre heures, au « Café du Demi-Cercle », place Notre-Dame. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires jusque cinq heures.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

LA COMBINAISON COMBES

Une note officieuse

Paris, 6 juin. — A neuf heures, l'*Agence Havas* communique la note suivante qui contrarie notre dernière dépêche :

« M. Combes a réuni, aujourd'hui, dans l'après-midi, ses principaux collaborateurs. Il s'est mis d'accord avec eux sur les divers points du programme du nouveau Cabinet. Tous les titulaires des portefeuilles ont été désignés, à l'exception d'un seul. Le Cabinet sera constitué demain. Les collaborateurs dont M. Combes s'est, d'une façon définitive, assuré le concours sont : MM. Delcassé, le général André, Peletan, Vallé, Chaumié, Trouillot, Doumergue et Mougeot. »

Le titulaire qui manquait à cette réunion était, croit-on, M. Daniel. On dit aussi que M. Vallé fait à l'intérieur et que M. Combes, obéissant à un vieux penchant, prendrait, avec la présidence du conseil, le ministère de la marine.

L'exclusion de M. Etienne serait due à l'opposition acharnée de M. Peletan. On ignore encore si M. Rouvier a donné son adhésion. Il occuperait en fin de compte, nous dit-on, l'impôt sur le revenu, mais il serait intraitable sur le rachat des chemins de fer et sur la loi Berteaux. On a prêté à M. Mirman l'intention d'interpeller le nouveau cabinet si l'impôt sur le revenu ne figurait pas dans son programme. M. Mirman a démenti.

Une nouvelle réunion des ministrables

Paris, 6 juin. — Les futurs ministres se sont de nouveau réunis après le dîner, entre 9 heures et demie et 10 heures, au sous-secrétariat des postes pour achever l'élaboration de leur programme.

L'attribution des portefeuilles

Paris, minuit. — La réunion qui s'est tenue au sous-secrétariat des postes a pris fin à 11 heures et demie. Voici l'attribution des portefeuilles :

Présidence du conseil, intérieur et cultes : M. Combes, sénateur ;
Justice : M. Vallé, sénateur ;
Affaires étrangères : M. Delcassé, ministre sortant ;
Guerre : le général André, ministre sortant ;
Marine : M. Marucejouls, député ;
Instruction publique : M. Chaumié, sénateur ;
Travaux publics : M. Pelletan, député ;
Commerce : M. Trouillot, député ;
Colonies : M. Doumergue, député ;
Agriculture : M. Mougeot, député.

Il reste à attribuer le portefeuille des finances. On croit encore qu'il serait dévolu à M. Rouvier. Les ministres en expectative se réuniront de nouveau demain à 3 heures. Les décrets paraîtront dimanche au *Journal Officiel*, à moins d'accident d'ailleurs peu probable.

Le programme du futur Cabinet

La seconde note officieuse qu'on va lire a été communiquée vers une heure du matin.

Paris, minuit 35. — M. Combes a réuni ce soir à neuf heures et demie au sous-secrétariat des postes et télégraphes, les personnages politiques dont il a demandé le concours. Assistaient à cette réunion : MM. Combes, Vallé, Chaumié, Delcassé, Trouillot, Marucejouls, Mougeot et Doumergue.

Dans cette réunion, les futurs ministres ont, en dehors de l'attribution des portefeuilles, achevé de fixer leur programme. Il se résume dans les quatre points suivants : 1° application intégrale de la loi sur les associations ; 2° abrogation de la loi Falloux ; 3° réduction à deux ans de la durée du service militaire ; 4° réforme de l'impôt.

Il n'est pas spécifié si cette réforme tendra à l'établissement d'un impôt global sur le revenu.

Quant au titulaire des finances, il ne sera choisi que demain matin. Ce sera M. Rouvier, ou M. Doumergue, ou un autre à défaut de M. Delombre. M. Rouvier a élevé en effet certaines objections. M. Combes doit aller le trouver demain matin pour lui offrir le portefeuille des finances et lui déclarer que c'est à prendre ou à laisser. C'est pour lui faciliter l'acceptation qu'on n'a pas spécifié dans le programme ministériel la nature de la réforme de l'impôt. Mais à tout prix M. Combes veut aboutir et si M. Rouvier refuse, il prendra pour les finances un titulaire quelconque.

Au point de vue des groupes politiques, le cabinet comprend un membre de l'Union démocratique : M. Trouillot ; deux avec M. Rouvier : six radicaux purs : MM. Combes, Vallé, Marucejouls, Chaumié, Mougeot, et Delcassé ; deux radicaux-socialistes : MM. Pelletan et Doumergue, plus le général André qui est un ancien dreyfusard.

Au point de vue économique, la majorité du nouveau cabinet est libre échangiste. La question des sous-secrétariats d'Etat sera tranchée dans la réunion de demain matin. On parle de M. Michel et de M. Couyba pour les Beaux-Arts, et de M. Alexandre Bérard pour les Postes.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

A LA MARTINIQUE

L'enterrement des cadavres

Marseille, 6 juin. — Une lettre de Fort-de-France datée du 22 mai indique que les travailleurs presque tous émigrés, sont conduits chaque jour en bateaux de Fort-de-France à Saint-Pierre, accompagnés de soldats et de gendarmes pour le déblaiement de la ligne et l'incinération des cadavres et sont reconduits le soir à Fort-de-France.

Il y a des jours où ils refusent de travailler, tant ils sont effrayés par les grondements du volcan et la pluie de cendres qui continue.

Le journal *L'Opinion* signale la conduite héroïque du maire, M. Grelet, un noir de 55 ans, doyen du conseil général, et de M. l'abbé Desprez, curé du Prêcheur qui, pendant deux jours, ont enterré près de 500 cadavres, au milieu des grondements effroyables du volcan, et n'ont consenti à s'embarquer sur les bateaux sauveteurs qu'après y avoir fait monter toute la population survivante, soit près de 5.000 personnes. Parmi les détails donnés sur l'état de la ville de Saint-Pierre, on relève que 600 personnes en moyenne sont incinérées journellement.

A SAINT-VINCENT

Crainte d'une nouvelle éruption

Saint-Vincent, (Antilles anglaises). — On approche de plus en plus une nouvelle éruption de la Soufrière.

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

L'instruction

Paris, 6 juin. — La confrontation de Mᵉ Parmentier avec Mᵉˢ Labat et Auzoux, de même qu'avec les prêteurs du Nord, M. Marchand et aussi M. Jean Schotsmans et Mᵉ Duchange, notaire de ce dernier avait pour but de contrôler certains faits de M. Delacherie, l'agent d'affaires qui servit d'intermédiaire entre les Humbert et les prêteurs du Nord. La bonne foi de ce dernier a été entièrement établie et l'on suppose qu'il ne tardera pas à être mis en liberté. M. Marchand a notamment déclaré que M. Delacherie lui avait toujours conseillé de prendre des renseignements sur la famille Humbert, avant de conclure, quoi que ce soit.

Au sujet des comédies qui se jouaient avenue de la Grande-Armée et qui avaient pour but d'inspirer confiance aux prêteurs, voici ce qui a été raconté par Mᵉ Parmentier et confirmé par Mᵉˢ Labat et Auzoux, ainsi que par MM. Jean Schotsmans et Duchange. Le 12 décembre 1901, Mᵉ Parmentier recevait une lettre signée : « Crawford », le priant de se rendre le 17 décembre suivant, avenue de la Grande-Armée, pour s'entendre avec Mme Humbert au sujet d'une transaction qu'elle proposait. Mᵉ Parmentier obéit.

Au jour indiqué, il se présenta chez Mme Humbert. Mᵉˢ Labat et Auzoux l'accompagnaient. Ces messieurs trouvèrent Mme Humbert couchée, ayant près d'elle son frère, Romain Daurignac. Deux personnes, MM. Jean Schotsmans et Mᵉ Duchange se tenaient dans la pièce. Mme Humbert les présenta à Mᵉ Parmentier, l'un comme son cousin, l'autre comme son oncle, M. Jean Schotsmans était venu de Lille avec son notaire pour lui réclamer le remboursement de son argent. Pour lui inspirer confiance, l'aventurière avait usé de ce moyen de les laisser assister à des pourparlers avec les représentants des prétendus frères Crawford. On ne s'entendit pas, bien entendu, sur la transaction, Mme Humbert ne voulant abandonner que 20 millions.

Louis Daurignac

Tunis, 6 juin. — Devant le juge d'instruction, Louis Daurignac déclare avoir appris seulement par les journaux qu'il figurait pour 50.000 francs dans la « Rente Viagère ». Jamais il n'a pris part à un conseil d'administration.

Louis Daurignac a l'intention de prier Mᵉ Labori ou Mᵉ Georges Bonnefons de se charger de sa défense, indépendamment de Mᵉ Bodois, son défenseur à Tunis, qui attestera l'honnêteté de sa vie depuis son arrivée en Tunisie.

SUICIDE D'UN CONSUL A NICE

Nice, 6 juin. — Le marquis del Valle de Tojo, consul général du Chili à Bruxelles, qui, à la suite d'une atteinte de diabète était devenu hypocondriaque, s'est suicidé aujourd'hui dans